

Gouvernement Provincial

DU LIMBOURG.

2^e Division.N^o

7318 - L. L.

La Députation permanente,

VOIRIE VICINALE.

AMÉLIORATION.

APPROBATION DE PLANS.

Vu la délibération du conseil communal de

Huylingen

en date du 8 X^{bre} 1893.

adoptant un plan pour

le rétrécissement du chemin
n^o 43^{bis} et la suppression des chemins
n^{os} 4, 6, 21, 31 d'une partie du chemin n^o 14;Vu le plan et le procès-verbal d'enquête de commodo
et incommode constatant qu'iln'est produit aucune
réclamation ou opposition contre
le projet:Vu les rapports du commissaire d'arrondissement et du
commissaire-voyer d'arrondissement;

Vu l'art. 28 de la loi du 10 avril 1844, la loi du 20 mai 1863, l'art. 76
de la loi communale, ainsi que la loi du 27 mai 1870;

Est

Approuvée la délibération précitée en ce qui concerne l'adoption du
plan, et émet l'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'acquisition, soit de gré à gré,
soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, des terrains néces-
saires à l'exécution de ce plan.

Le présent sera publié par le collège échevinal, dès le dimanche qui suivra
sa réception, et restera affiché pendant huit jours, conformément aux dispo-
sitions de la loi du 20 mai 1863.

Le certificat constatant l'accomplissement de cette formalité nous sera trans-
mis après l'expiration du délai d'appel.

En séance, à Hasselt, le

16 janvier 1874.

Le Greffier provincial,

La Députation,

Pour expédition conforme :

Le Greffier provincial,

Voirie vicinale
Commune de Vlytingen

Plans teniers des chemins Numéros quatre, quatorze, trente cinq, six et vingt un, que la Commune de Vlytingen se propose de supprimer, ainsi que le plan tenier du chemin limitrophe Numéro quarante trois bis dit changeie Romaine, que la même Commune se propose de réduire à trois mètres de large, et de vendre les excédants situés sous son toitone.

Dressés le 3 Septembre 1800 Septante trois.

Par le Sursigné Commissaire Voyer Cantonal,
L. Melotte

Des pour le conseil communal,
Vlytingen le 14 Octobre 1800.

Le conseil:
L. Sauter, L. Sauter,
L. Sauter, L. Sauter

Approuvé pour
du annexe à notre arrêté de ce
jour.
Hasselt, le 15 1804.
Les Députés parisiens,
L. Sauter, L. Sauter,
L. Sauter, L. Sauter

